

Commune de Neufchâteau

Information-Consultation des habitants de Longlier et Lahérie

Jeudi 12.05.22, Salle du football « RRC Longlier »

Réf. : NEUFCHATEAU\04- Info-consultation\consultations villageoises\IC 4 - Longlier\20220512 CR IC Longlier.docx

Participants (voir liste ci-dessous)

- › Population : 20 habitants
- › Commune de Neufchâteau : 6 membres du Conseil communal
- › Fondation Rurale de Wallonie : Mme Sophie ORBAN et Mme Eléonore GERARD (Agents de développement)



Ordre du jour

- › **Introduction** par M. François Huberty, Bourgmestre
- › **Information**
 - Présentation de la politique de développement rural et de l'opération de développement rural à Neufchâteau
 - La commune de Neufchâteau : portrait du territoire
- › **Consultation**
 - Discussions sur trois thèmes, en sous-groupes
 - Mise en commun en plénière
- › **Suite**
 - Candidatures à la CLDR
 - Budget participatif
- › **Conclusion** par M. François Huberty, Bourgmestre

INTRODUCTION

Au nom du Conseil communal, M. François Huberty, Bourgmestre, accueille les participants et les remercie pour leur présence. Il précise que cette rencontre s'inscrit dans la volonté du Collège de restaurer la proximité, la confiance et le dialogue avec les citoyens, par la transparence et la participation citoyenne.

Le processus participatif va prendre deux formes :

- À court terme, avec le budget participatif communal annuel – pour plus de détails cf. ci-dessous.
- À moyen terme, avec le second PCDR, qui va être largement abordé lors de cette réunion.

Cette réunion va être animée par les agents de développement de la Fondation Rurale de Wallonie.

INFORMATION

Présentation de l'opération de développement rural

La Commune de Neufchâteau a décidé de lancer une seconde Opération de Développement Rural.

Qu'est-ce qu'une Opération de Développement Rural (ODR) ?

Une Opération de Développement Rural (ODR) est un processus à long terme, qui a pour objectif de définir une stratégie de développement du territoire communal pour les dix ans à venir. C'est une démarche communale cadrée par un décret de la Région Wallonne, qui repose sur la participation continue des citoyens et qui consiste à mener une réflexion globale, sur l'ensemble du territoire communal et sur tous les domaines de la vie. Elle se concrétise par la définition et la mise en œuvre d'un plan d'actions appelé Programme Communal de Développement Rural - PCDR.

- › Son objectif global est d'améliorer les conditions de vie des habitants aux points de vue économique, social, environnement et culturel.

Quels sont les différents partenaires de l'ODR et leurs rôles ?

Une opération de développement rural, ça se réussit ensemble !

La Commune de Neufchâteau

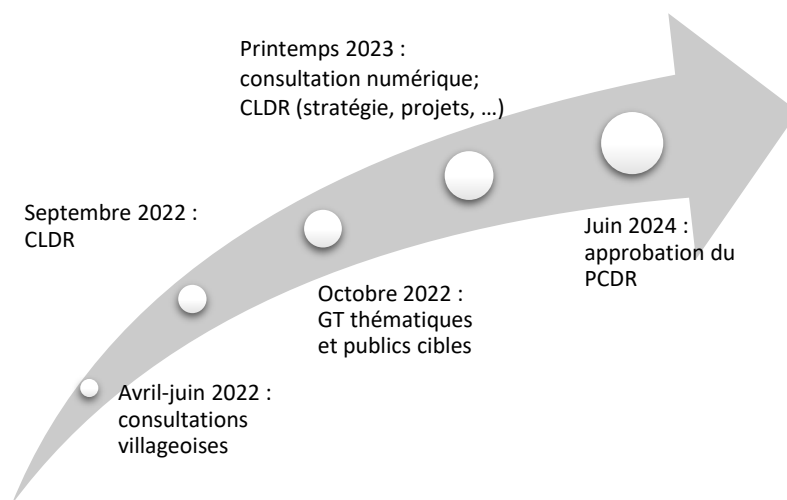
- › *Le Conseil communal* est le maître d'œuvre de cette opération, qui va concerner l'ensemble du territoire communal.
- › *Les employés de l'administration* sont également des acteurs de première ligne qui vont apporter les éléments pour concrétiser le PCDR.

Les citoyens et la Commission Locale de Développement Rural - CLDR

- › *Tous les habitants* sont invités à des séances de travail pour réfléchir sur le présent et l'avenir de leur commune et pour proposer des pistes de solution. La participation citoyenne est l'élément central de la politique de développement rural.
- › *Une commission consultative (la CLDR)* est mise en place pour définir les objectifs et les projets concrets à mettre en œuvre dans le cadre du PCDR, sur 10 ans. Elle agit en tant que relais auprès de la population et un retour d'information régulier est assuré vers les habitants (bulletin communal, ...). Elle est composée d' $\frac{1}{4}$ d'élus et de $\frac{3}{4}$ de citoyens et compte entre 20 et 60 membres.

Les structures extérieures

- › *Le bureau d'études Impact, auteur de programme* réalise l'analyse territoriale et stratégique de la commune. Le bureau d'étude est présent durant toute la phase d'élaboration du PCDR dont il est le concepteur.
- › *Le Service Public de Wallonie DGO3 et le Cabinet de la Ministre Tellier en charge du développement Rural*
- › *La Fondation Rurale de Wallonie - FRW, organisme accompagnateur* : conseille la Commune dans le cadre de son opération de développement rural.



2) La mise en œuvre du PCDR, qui peut durer jusqu'à 10 ans.

Lorsque le Gouvernement wallon aura approuvé le PCDR (2024, 2025), la Commune pourra introduire des demandes de subsides en développement rural pour la réalisation de certains projets ou recourra aux subsides traditionnels pour d'autres. Le PCDR comportera également des projets immatériels/actions à mener directement sur le terrain, sans gros moyens financiers.

La CLDR suivra régulièrement la mise en œuvre des projets contenus dans le PCDR et se prononcera sur l'introduction des projets en subvention.

Les 6 parties du PCDR

Le Programme Communal de Développement Rural (PCDR) se compose de 6 parties :

- › Une analyse des caractéristiques de la Commune : il s'agit de l'analyse objective du territoire.
- › Le résultat de la participation citoyenne : cette partie relate les méthodes utilisées, la participation citoyenne, les principaux résultats de chaque étape.
- › Un diagnostic partagé : qui résulte de la confrontation entre la vision objective et la perception des habitants.
- › La stratégie de développement sous forme d'objectifs spécifiques à la Commune.
- › Les projets visant à atteindre ces objectifs.
- › Un tableau récapitulatif.

Bilan du premier PCDR de la Commune Neufchâteau (2008-2018)

Parmi les projets réalisés, on retrouve notamment :

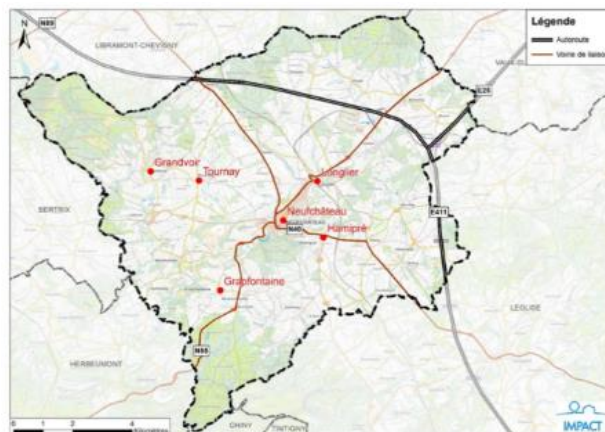
- › L'Espace 29 à Neufchâteau (subventionné en Développement Rural)
- › La Maison de village de Lahérie (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement de la place centrale et la construction d'une maison de village à Namoussart (subventionnés en Développement Rural)
- › La Maison de village de Tournay (subventionnée en Développement Rural)
- › L'aménagement du verger expérimental à Tronquoy
- › La valorisation de la vallée du lac
- › L'aménagement global du site de la nouvelle école de Petitvoir en espace convivial multithématique
- › Lancement d'un plan paysager en synergie avec le PNHSFA
- › Coordination communale des manifestations « villages fleuris »
- › Création d'une vitrine ou d'un événement valorisant les produits du terroir/artisanat
- › Organisation d'une journée des associations et soutien du monde associatif
- › ...

Présentation du portrait de la Commune

La FRW présente ensuite le portrait de la commune établi sur base de l'analyse objective du territoire réalisée par l'auteur de PCDR, le bureau d'étude Impact. Ce portrait n'est pas exhaustif, mais a pour objectif de donner un bon aperçu des réalités communales et de ce qui la singularise par rapport aux communes voisines.

Les thèmes abordés sont:

- › Une commune bien située
- › Un territoire rural
- › Un cadre de vie en évolution
- › Une démographie en croissance
- › Une population jeune, mais vieillissante
- › Riche vie associative, culturelle et sportive
- › Des services diversifiés
- › Emploi local et frontalier
- › Un tourisme réinventé
- › Tourisme familial et vert
- › Circuit court : agriculture et forêt
- › Vers une mobilité alternative
- › Nature préservée



Questions de l'assemblée

Quel est le budget pour les projets du PCDR ?

Pour chaque projet matériel, un auteur sera désigné. Il étudiera la situation et proposera des plans et estimations, concordant avec les besoins et demandes de la population et approuvés par la CLDR. Pour certains types de projets, des subventions pourront être sollicitées auprès du développement rural – elles sont de l'ordre de 60% à 80% à l'intérieur de plafonds déterminés. Pour les autres projets, il sera fait appel aux subventions plus classiques (Infrasports, Commissariat Général au Tourisme, ...). Pour chacun, la Commune devra prévoir une part à payer sur le budget communal.

Les entretiens de voirie peuvent-ils être subsidiés en développement rural ?

Pour ce type de travaux, la Commune recourra au Plan d'Investissement Communal (PIC).

Les participants précisent que le nombre d'appartements augmente fortement également à Longlier.

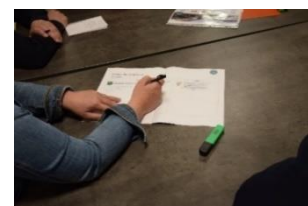
Comment sont prises les décisions au niveau de la CLDR ?

Toutes les idées émises lors des consultations villageoises vont être brassées et étudiées sur le principe de l'entonnoir, pour ne garder que les idées les plus porteuses, cohérentes par rapport aux besoins et portées collectivement. La CLDR prend habituellement ses décisions au consensus.

CONSULTATION

L'objectif des consultations villageoises est de recueillir l'avis des habitants. Ils sont invités à s'exprimer :

- sur ce qui va bien, les forces et fiertés du territoire,
- sur ce qui va moins bien, ce qui manque, ce qu'il faut améliorer
- sur des pistes d'actions concrètes à entreprendre.



Méthode de travail

Les participants sont répartis en groupes de 5 à 8 personnes dès leur entrée dans la salle. Les élus sont en retrait et ne participent pas aux réflexions au sein des groupes afin de laisser libre cours à l'expression citoyenne.

Choix du secrétaire et du rapporteur

Chaque groupe désigne un secrétaire et un rapporteur (il peut s'agir de la même personne). Les groupes fonctionnent de manière autonome ; les animateurs attirent dès lors l'attention sur l'importance de permettre à chacun de s'exprimer et de noter un maximum d'idées sans jugement ni débat. Il est demandé d'être le plus précis possible, de parler de ce qui a un intérêt pour la collectivité et de penser aux générations futures.

Les 3 thématiques

Les participants sont invités à explorer différentes thématiques, réparties en 3 grands axes de travail. Quinze minutes sont consacrées à la réflexion sur chaque axe :

- › Thème 1 « Vivre à Neufchâteau » (axe social)
- › Thème 2 « Habiter à Neufchâteau » (axe environnement)
- › Thème 3 « Entreprendre et travailler à Neufchâteau » (axe économique)

Les participants disposent pour chaque thème d'une fiche avec des mots-clés faisant référence à des sujets concernés par la thématique abordée. Ils notent leurs réflexions dans un tableau à 3 colonnes : atouts, faiblesses et pistes (1 tableau par thématique).



Remarque concernant les points noirs de sécurité routière

Même s'il s'agit d'un sujet qui soulève pas mal de commentaires et qui émeut beaucoup, il est demandé aux participants de ne pas aborder la problématique de la sécurité routière dans les groupes.

Des fiches explicatives et des cartes sont mises à disposition afin de signaler des problèmes spécifiques sur le territoire.

Les points noirs relevés lors de la consultation seront transmis à la Commission sécurité routière, qui décidera de la suite à leur donner.

The form is titled 'Recensement des points noirs de sécurité routière' and is from the 'Commune de Neufchâteau'. It includes a list of municipalities with checkboxes for selection, a section for 'Date de constatation' with checkboxes for 'Précis', 'Régulier', and 'Dangereux', and a section for 'Localisation précise et détail de la problématique' with lines for notes. It also has fields for 'Date de rédaction' and 'Adressé par le comité'.

Mise en commun

Après les 45 minutes de réflexion, le rapporteur du premier groupe présente le résultat des réflexions sur un axe. Les autres groupes complètent avec leurs idées. Cette démarche est répétée trois fois.

Un agent de développement prend notes des idées. En fin de séance, il extrait les grandes tendances de la soirée.

Résultats

4 groupes ont été constitués.

Axe 1 : Vivre à Neufchâteau

Les forces

- › Les participants apprécient le lac et ses infrastructures sportives, notamment de football, le challenge des marches chestrolaises, la présence de l'ADEPS, le Rétho-Trophy
- › Au niveau associatif, ils pointent la qualité de vie procurée par l'associatif, les activités culturelles bien représentées, l'académie d'été, l'école de théâtre, le Summer Lake, les brocantes et animations du quartier/village (Salmon).
- › Le prêt de chapiteau et de matériel par la Commune est précieux pour les associations.
- › Le Club des Vieux est mis en évidence.
- › Il existe beaucoup de salles de village en bon état.
- › Le centre médical, le home, les résidences services et la crèche sont des services importants.
- › La présence d'un crématorium est un plus.
- › De nombreux bénévoles sont associés à la boutique sociale de seconde main de la Croix Rouge.

Les faiblesses

- › Le suivi de la réalisation des projets laisse à désirer (par exemple, il n'y a pas de panneau photovoltaïque sur les salles de village).
- › Il n'y a aucune salle ni local pour les jeunes à Longlier.
- › La salle du village est insalubre et sa localisation dangereuse. Quel avenir ou remplacement pour la salle Saint Etienne ?
- › Les locaux de la Croix Rouge sont trop petits.
- › La cohabitation est parfois difficile entre le club des jeunes et les immigrés.
- › Il n'y a pas assez de culturel.
- › Les trains ne s'arrêtent pas assez souvent à la gare, alors qu'on parle de diminuer l'utilisation de la voiture.

Les pistes de projets

- › Organiser des navettes vers la maison médicale pour les aînés.
- › Mettre en place un réseau d'entraide pour les aînés.
- › Améliorer le réseau internet, surtout à Lahérie.
- › Créer des terrains vitrés pour la pratique du paddle.
- › Créer une activité de paintball dans le bois d'Ospot.
- › Créer un parcours Vita et une piste d'athlétisme dans la vallée du lac.
- › Organiser une journée bateaux de modélisme sur le lac.
- › Aménager une plaine de jeux à Lahérie, car il y a de plus en plus de jeunes et d'enfants.
- › Prévoir une restauration approfondie des plaines de jeux, à Longlier notamment.
- › Organiser plus d'activités festives autour du lac (Chesti'val, apéros chestrolais, corso fleuri,...).
- › Organiser plus d'événements au bois d'Ospot (lac) : balades, VTT, ...
- › Susciter les initiatives visant la rencontre, du type fête des voisins.
- › Aménager une salle de village à Longlier, dans une vision intergénérationnelle.
- › Rénover la salle paroissiale de Longlier, qui se trouve à un endroit stratégique (mais en bordure de voirie). Vérifier s'il ne serait pas préférable de l'abattre et d'en reconstruire une.
- › Prévoir un local pour le club des jeunes de Longlier.
- › Créer un club des jeunes et lui mettre à disposition un local dans le centre-ville.
- › Créer des points de rencontre par quartier (un local ou en extérieur avec banc, barbecue, ...) et aux abords de la salle de village.
- › Equiper plus de bâtiments de défibrillateurs et informer davantage la population.
- › Prévoir des arrêts plus réguliers des trains.
- › Revoir l'offre des TEC en dehors des horaires scolaires.

Axe 2 : Habiter à Neufchâteau

Les forces

- › La commune est desservie par des trains et des bus.
- › Il y a pas mal d'espaces verts.
- › Les avaloirs et égouts sont bien nettoyés.
- › Le patrimoine est relativement riche et l'atout majeur est la vallée du lac.
- › De belles transformations sont à noter à l'entrée de la ville.

Les faiblesses

- › Rien de sécurisé n'est prévu sur les voiries pour pratiquer la mobilité douce sportive.
- › Les trottoirs entre les parkings et les commerces sont en piteux état. Il manque des trottoirs et des pistes cyclables.
- › Les véhicules roulent à des vitesses excessives.
- › On compte trop de bâtiments à appartements.
- › Il y a trop de pulvérisations (sapins de Noël et cultures agricoles).
- › Trop de clôtures entourent les cultures de sapins de Noël et il n'y a pas assez de haies sauvages.
- › Il y a trop de sapins de Noël et trop de pesticides utilisés.
- › Trop de propriétés restent non entretenues.
- › Les taxes poubelles et le revenu cadastral sont trop élevés. Et on ne peut plus mettre grand-chose au parc à conteneurs.
- › Le ramassage des sacs poubelles PMC se fait tous les 15 jours, voire plus quand il y a des fériés.
- › Il y a trop de déchets au sol.

Les pistes de projets

- › Améliorer la mobilité douce en créant des pistes cyclables sécurisées (par plus qu'un simple marquage au sol) et entretenues, des trottoirs.
- › Améliorer la mobilité au centre de Neufchâteau : parkings, piétons, PMR, ...
- › Continuer les pistes cyclables au-delà de la gare.
- › Créer une liaison sécurisée entre Molinfaing et Longlier-Neufchâteau.
- › Multiplier les parkings pour vélos aux endroits stratégiques.
- › Développer des chemins de mobilité douce du type Ravel.
- › Améliorer les trottoirs au centre de Neufchâteau pour leur accessibilité aux PMR.
- › Aménager la place de la Gare à Longlier et la transformer en un lieu convivial propice aux rencontres entre citoyens.
- › Rendre les ardoisières de Warmifontaine partiellement visitables.
- › Restaurer le bâtiment en ruine face à la boulangerie de Longlier (NB : il vient d'être acheté par un particulier).
- › Privilégier la qualité des logements à leur quantité.
- › Mener des projets d'urbanisation à l'attention des publics aux revenus modestes et leur permettre d'accéder à la propriété.
- › Limiter la construction d'immeubles à appartements.
- › Faire la chasse aux bâtiments non occupés et insalubres.
- › Poser sur les toitures de bâtiments publics des panneaux photovoltaïques et éventuellement renforcer le réseau électrique.
- › Mettre une roue à aubes au Moulin Klepper, éventuellement pour produire de l'électricité.
- › Veiller à une certaine cohérence en matière de pollution lumineuse par rapport à l'Observatoire.
- › Faire respecter les règles sur l'échardonnage, le feu (sapins, caoutchouc, plastiques), ... par le biais de l'agent sanctionnateur.
- › Prévoir un ramassage des sacs poubelles PMC chaque semaine.
- › Améliorer la gestion des déchets : surveillance contre les dépôts sauvages, amélioration de la collecte, diminution des coûts de dépôt, désigner par quartier des bénévoles « rémunérés » pour ramasser les déchets.

- › Lutter contre les pesticides.
- › S'assurer d'une cohérence dans le choix des projets, car une commune durable ne correspond pas à des zones commerciales, industrielles et de services.

Axe 3 : Entreprendre et Travailler à Neufchâteau

Les forces

- › Les participants estiment le tourisme comme très positif ; ils pointent la présence de la maison du tourisme, un Horeca bien développé, de nombreux produits locaux disponibles, des vignes et des promenades balisées, des chambres d'hôtes et gîtes, ainsi que le futur camping.
- › Le réseau de promenades TARPAN, la signalétique des balades, le circuit Saint-Jacques de Compostelle sont appréciés.
- › Ils apprécient l'hébergement de groupe « le Salmon ».
- › Différents commerces sont accessibles à Longlier : boulangerie avec terrasse, friterie, coiffeuse, pédicure, restaurants, chambres d'hôtes, garages, ...
- › Le zoning, les aménagements commerciaux au zoning de Semel et le commerce local sont considérés comme des atouts.
- › Il n'y a pas trop d'industries et de grands zonings commerciaux.
- › La Petite Foire apporte aussi une plus-value.

Les faiblesses

- › Il ne reste qu'un appareil de bancontact au centre de Neufchâteau ; rien dans les villages.
- › Il manque des commerces (hormis l'Horeca), surtout sur Neufchâteau.
- › Un manque de concertation entre les bistrotts, boulangeries, ... ne permet pas l'ouverture des magasins en continu.
- › Pourquoi développer un nouveau zoning, alors qu'Ardenne Logistics n'est pas rempli et qu'il y a aussi un zoning à Semel ?
- › Il faudra exproprier de belles terres agricoles pour créer le zoning.
- › Il y a trop de sapins de Noël.
- › Il n'y a pas suffisamment de respect de la forêt.

Les pistes de projets

- › Redéfinir des promenades balisées, pédestres et VTT, en forêt, même au niveau transcommunal.
- › Mieux renseigner la vallée du lac aux entrées de la ville.
- › Entretien le balisage des promenades.
- › Installer des tables de pique-nique dans le bois d'Ospot (lac).
- › Ouvrir davantage de restaurants bio.
- › Prévoir une draine sur la ligne de chemin de fer au zoning Ardenne Logistics.
- › Repenser le développement du zoning selon des objectifs.
- › Diminuer les zones d'activités économiques (béton) au profit de projets alternatifs.
- › Ouvrir un bistrot par village ; à Longlier, dans le bâtiment abandonné en face de la boulangerie.
- › Ouvrir une supérette à Longlier.
- › Stimuler l'ouverture de commerces spécifiques, spécialisés dans Neufchâteau.
- › Recentrer les commerces au centre de Neufchâteau et lutter contre le développement extérieur.
- › Diminuer l'exploitation des sapins de Noël.
- › Réduire la superficie globale couverte par les sapins de Noël.
- › Préserver l'espace agricole pour y cultiver des céréales, ... (terre nourricière)
- › Favoriser les activités agricoles bio.
- › Limiter les cultures intensives (pommes de terre, sapins de Noël, ...).

Précisions du Collège

- › Les chemins de traverse existants et non rénovés depuis très longtemps sont en cours d'amélioration, sur des principes écologiques (pas de déchets d'asphalte en forêt).
- › 90% des toitures de bâtiments publics accueillent des panneaux photovoltaïques.
- › Il est prévu de créer des terrains de paddle et un parcours Vita.
- › La piscine est fermée depuis près de 2 ans. Un auteur de projet a été désigné pour en étudier la faisabilité ; une demande de subsides a été introduite en avril 2022. Il faudra encore sans doute patienter 18 à 24 mois avant de pouvoir l'utiliser à nouveau. En attendant, le Collège étudie les possibilités pour les écoles communales de fréquenter une piscine sur les communes voisines dès la rentrée de septembre.

SUITES...

La CLDR

La Commission Locale de Développement Rural (CLDR) est un organe consultatif associé aux phases d'élaboration (stratégie, projets, priorités) et de mise en œuvre du PCDR. Elle se compose de 20 à 60 membres, dont maximum $\frac{1}{4}$ d'élus communaux.

C'est une commission représentative de tous les habitants de la commune, issue de toutes les composantes de la population : professions, âges, genres, catégories socio-professionnelles, villages, ... Sa composition est approuvée par le Conseil communal et la Région wallonne.

Il s'agit d'un lieu de dialogue, de débat démocratique et de propositions d'idées dans l'intérêt collectif.

Les membres de la CLDR ont un rôle de relais entre les habitants et la commune. Des réunions sont organisées régulièrement : environ 8 fois par an en phase d'élaboration et au moins 4 fois par an en phase de mise en œuvre.

- › Un formulaire d'inscription est remis à chaque participant.
- › Celui-ci est à compléter et transmettre à la commune pour le 15/07/2022.

Pourquoi proposer sa candidature à la CLDR ?

Chacun a ses propres motivations pour rejoindre la CLDR. En participant à la CLDR, vous pourrez

- › Vous impliquer dans la vie de la commune
- › Rencontrer des citoyens des autres villages
- › Mieux connaître la commune sous tous ses aspects
- › Disposer d'informations sur la vie communale
- › Vous exprimer et partager vos avis
- › Participer à l'élaboration et la mise en œuvre du PCDR
- › ... et faire partie du jury pour le budget participatif

Le calendrier des réunions publiques

TRONQUOY, REPELT, MOLINFAING, MASSUL, GÉRIMONT & MORIVAL

> 21.04.2022 : 20H SALLE "LES LES AUBÉPINES" À TRONQUOY

TOURNAY, VERLAINE & SEMEL

> 28.04.2020: 20H MAISON DE VILLAGE DE TOURNAY

NAMOISSART, MON IDÉE & MARBAY

> 05.05.2022 : 20H MAISON DE VILLAGE DE NAMOISSART

LONGLIER & LAHERIE

> 12.05.2022 : 20H SALLE DU FOOTBALL "RRC LONGLIER"

WARMIFONTAINE, GRAPFONTAINE, MALOME NOLINFAING, MONTPLAINCHAMPS, HOSSEUSE & HARFONTAINE

> 19.05.2022 : 20H SALLE DU "RRC WARMIFONTAINE"

PETITVOIR, GRANDVOIR & FINEUSE

> 02.06.2022 : 20H SALLE "LES JOYEUX LURONS" À PETITVOIR

HAMIPRE, COUSTEUMONT, OFFAING & LE SART

> 09.06.2022 : 20H SALLE "LE CARREFOUR" A HAMIPRE

NEUFCHÂTEAU

> 16.06.2022 : 20H ESPACE 29

CONSULTATION NUMÉRIQUE SUR INSCRIPTION

> 23.06.22 : 20H

WWW.PARTICIPATION.FRW.BE/NEUCHÂTEAU-CONSULTATION

* Consultation numérique sur inscription auprès des agents de développement : Sophie Orban (s.orban@frw.be 063/44 02 08) et Éléonore Gérard (e.gerard@frw.be 063/45 03 01)

Suivre l'ODR

Toutes les informations concernant l'Opération de Développement Rural (ODR) sont disponibles sur le site internet dédié à l'ODR : www.pcdr-neufchateau.info, dans les bulletins communaux, dans les toutes-boîtes, dans la presse, sur Facebook (sur la page de la Commune et sur la page de la FRW).

Les participants sont également invités à en parler autour d'eux.

Le Budget Participatif

Le budget participatif est un processus de démocratie participative par lequel la Commune affecte une partie de son budget annuel à la réalisation de différents projets d'initiative citoyenne. Il donne une opportunité aux citoyen(ne)s domicilié(e)s sur le territoire, que ce soit à titre individuel ou collectif, de prendre part à la vie politique.

Ce budget participatif se présente sous la forme d'un appel à projets. 80.000€ lui seront affectés annuellement.

Appel aux citoyens et aux associations chestrolaises !

Tout citoyen résidant sur la commune de Neufchâteau peut répondre à cet appel à projets.

Pour être éligibles, les projets seront introduits :

- › Soit par un collectif de minimum 5 citoyens (comités de quartiers, associations de fait, etc.) :
Les personnes seront domiciliées à des adresses différentes ; le porteur de projet sera majeur
- pour les mineurs, il sera fait mention du responsable légal.
- › Soit par une association citoyenne dotée de la personnalité juridique (asbl).

Ce budget permettra de réaliser des petits projets d'investissement, d'embellissement ou événementiels, ... avec un plafond de 30.000€ par projet, excepté dérogation du Collège.

Le but est de favoriser la participation citoyenne, en mobilisant les habitants volontaires dans des petits projets visant l'amélioration de leur cadre de vie et de la qualité de vie des habitants, la cohésion sociale, l'intergénérationnel et le mieux-vivre ensemble au sein d'une rue, d'un quartier ou d'un village.

Les travaux seront réalisés par les collectifs citoyens, les associations et/ou la Commune.

Les critères de participation sont les suivants :

- › Les projets se situeront exclusivement sur le territoire communal.
- › Ils doivent présenter un intérêt collectif indéniable et un caractère durable.
- › Ils se feront sur domaine public (une parcelle communale, un terrain sur lequel la Commune dispose d'un droit ou une parcelle appartenant à une association reconnue).
- › Ils seront accompagnés d'un budget détaillé réaliste.
- › Ils seront techniquement, juridiquement et économiquement réalisables – et faciles d'entretien.
- › Ils auront un impact positif et favoriseront la mobilisation citoyenne.

Les délais :

- * L'information sera diffusée pendant les réunions d'information-consultation villageoise organisées dans le cadre de l'opération de développement rural – du 21 avril au 23 juin 2022. Ainsi que sur internet (voir ci-dessous).
- * Dépôt des dossiers pour le 31 août 2022
- * Analyse de la recevabilité des projets par le Collège.
- * Sélection des projets par la Commission Locale de Développement Rural (représentative de la population) en septembre 2022.
- * Réalisation du projet avant le 31/12/2023.

Les trois documents de référence se trouvent sur www.pcdr-neufchateau.info :

- * Règlement (approuvé par le Conseil communal du 05/04/2022)
- * Formulaire de candidature
- * Grille d'évaluation – recevabilité et sélection

Sophie Orban & Eléonore Gérard
Agents de développement FRW

Fondation Rurale de Wallonie
Equipe Semois-Ardenne

Rue de France, 19A – 6730 TINTIGNY | +32 (0)63 44 02 02
semois@frw.be | www.frw.be | www.facebook.com/FRW.SemoisArdenne

ANNEXE 1 : Participants (26)

Titre	Nom	Prénom	Village	Conseil communal
Mme	Barvaux	Mireille	Longlier	
M.	Burnotte	Hubert	Longlier	
M.	Cheppe	Jacques	Neufchâteau	X
Mme	Clémentz	Anita	Longlier	
Mme	Clémentz	Mariline	Tronquoy	X
M.	Deremetz	Lionel	Longlier	
Mme	Devalet	Joëlle	Lahérie	X
M.	Gatellier	Alain	Longlier	
M.	Grandjean	Christian	Respelt	X
M.	Guillaume	Albert	Longlier	
M.	Guillaume	Didier	Lahérie	
Mme	Guillaume	Laurence	Longlier	
M.	Huberty	François	Neufchâteau	X
M.	Laval	Charles	Longlier	
Mme	Liban	Marie-Reine	Longlier	
Mme	Louis	Micheline	Warmifontaine	X
Mme	Mathieu	Nathalie	Longlier	
M.	Mathieu	Thierry	Longlier	
M.	Modard	Maurice	Lahérie	
M.	Poncin	Gérard	Longlier	
M.	Richard	Nicolas	Longlier	
M.	Robert	Giles	Longlier	
M.	Robinet	Jean-François	Longlier	
Mme	Severin	Samina	Longlier	
M.	Zabus	Alain	Longlier	
Mme	Zabus	Anne	Longlier	